



Grenville·sur·la·Rouge

DE CŒUR ET DE NATURE

AVIS PUBLIC

Avis public est donné que le règlement numéro **RA-188-01-2017** intitulé :

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2017

a été adopté par le conseil lors de la session ordinaire du 10 janvier 2017

Il peut être consulté au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture.

Il entre en vigueur le jour de sa publication et affichage.

PUBLIC NOTICE

Public notice is given that By-Law number **RA-188-01-2017** entitled:

BY-LAW ESTABLISHING THE TAXATION RATE FOR YEAR 2017

has been adopted during a regular council session, held on January 10th, 2017

It may be consulted at the town hall offices during business hours.

It comes into force the day of its publication and posting.

Donné à Grenville-sur-la-Rouge, ce 17 février 2017

Jean-François Bertrand

Directeur général et secrétaire trésorier